



DECISION N°07-2020
Portant délégation de signature du Directeur Général
dans le cadre des gardes de direction

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;

Vu les articles D.6143-33 à 35 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-1598 du 21 novembre 2011 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à La Réunion par fusion du Centre Hospitalier Félix Guyon et du Groupe Hospitalier Sud-Réunion ;

Vu la convention constitutive du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion du 29 février 2012 ;

Vu le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion ;

DECIDE

Article 1 - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Lionel CALENGE, Directeur Général du CHU de La Réunion, dans le cadre des gardes de direction assurées par les personnels de direction en qualité d'administrateur de garde.

A leur initiative, les délégataires tiennent le directeur général informé des actes signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 - Délégués

Garde sur les sites Sud du CHU de La Réunion :

- M. Arnaud MOREL, Secrétaire Général
- M. Patrick GOYON, Directeur délégué des sites Sud
- M. Hakim CHABANE, Directeur des Affaires Médicales
- M. Emmanuel DOIZY, Directeur des Travaux et Services Techniques, sites Sud
- M. Jean-Marie LEBON, Coordinateur Général des Soins - Directeur des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médecotechniques
- Mme Manuella POTHIN, Directrice de la Recherche, Innovation, Fonds Européens et Coopération internationale
- M. Gilles EVRARD, Directeur des Equipements Biomédicaux
- Mme Sabrina WADEL, Directrice de la Stratégie, Coopération, Service social
- M. Yves MULLER, Adjoint au Directeur des Achats et de la Logistique
- M. Franck BELLIER, Coordinateur général des instituts d'Etudes en Santé du CHU de La Réunion
- Mme Lisa PAYET, directrice adjointe aux ressources humaines et aux affaires médicales

Garde sur le site Félix Guyon du CHU de La Réunion :

- Mme Suzanne COSIALS, Directrice Déléguée du site Félix Guyon
- M. Jean-Michel BEAUMARCHAIS, Directeur des Achats et de la Logistique
- Mme Eliane CHIEZE, Directrice de la Qualité, Gestion des risques et Relations avec les Usagers
- Mme Marie-Christine TIZON, Directrice des Affaires Financières, contrôle de gestion et Gestion administrative des patients
- Mme Lise LECOMTE, Directrice des Ressources Humaines
- M. Gianni SERMONT, Directeur des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médecotechniques site Félix Guyon
- M. Paul MILON, Directeur des Systèmes d'Information et de l'Organisation
- M. Philippe CONY, Responsable de sécurité
- M. Dominique TALANDIER, Responsable Domaine Patients – Direction des Systèmes d'Information et de l'Organisation.

Article 3 : Dispositions relatives à la garde de direction

L'administrateur de garde reçoit délégation de signature à l'effet de signer pendant sa garde :

- Tous actes et documents nécessaires à la continuité du service ou motivés par l'urgence ;
- Tous documents : actes collectifs ou individuels correspondances, dépôts de plainte, et dont :
 - o Les décisions de permissions de sortie des patients, sur avis favorable du médecin chef de service et dans les conditions prévues à l'article R1112-56 du Code de la Santé Publique
 - o Les formulaires de demande d'interrogation du Registre national des refus dans les conditions prévues à l'article R1232-11 du Code de la Santé Publique
 - o Tous actes relatifs à l'admission ;
- Tous les actes relatifs à la prise en charge des patients en soins psychiatriques et l'ensemble des formalités afférentes, notamment les décisions prononçant l'admission des patients en soins, maintenant en soins psychiatriques sous contraintes ou prononçant la levée de telles mesures, en application des articles L3212-1 à L3212-9 du code de la santé publique ;

- Toutes décisions dans le cadre d'une gestion de crise (plans blancs, NRBC....).

La garde de direction s'établit 7 jours sur 7 et 24 heures/24, conformément au planning établi pour le Site Félix Guyon et les Sites Sud du CHU.

L'administrateur de garde assurant la garde de direction informe sans délai, le directeur assurant la permanence de la direction générale, en cas de survenue d'un événement exceptionnel ou de toute situation d'urgence qui le justifie.

Article 4 : Effet et publicité

La présente décision est notifiée aux délégataires, publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture, communiquée au Conseil de Surveillance et au Comptable du CHU de La Réunion et publiée sur les panneaux d'affichage réservés à cet effet à la direction générale et dans les directions de site du CHU.

Fait à Saint-Paul, le 18 février 2020

Le Directeur Général du CHU de La Réunion

Lionel CALENGE



Transmission :

Pour notification

- M. Arnaud MOREL, Secrétaire Général
- M. Patrick GOYON, Directeur délégué des sites Sud
- M. Hakim CHABANE, Directeur des Affaires Médicales
- M. Emmanuel DOIZY, Directeur des Travaux et Services Techniques, sites Sud
- M. Jean-Marie LEBON, Coordonnateur Général des Soins - Directeur des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médicotechniques
- Mme Manuella POTHIN, Directrice de la Recherche, Innovation, Fonds Européens et Coopération internationale
- M. Gilles EVRARD, Directeur des Equipements Biomédicaux
- Mme Sabrina WADEL, Directrice de la Stratégie, Coopérations, Service social
- M. Yves MULLER, Adjoint au Directeur des Achats et de la Logistique
- M. Dominique TALANDIER, Responsable Domaine Patients – Direction des Systèmes d'Information et de l'Organisation
- M. Franck BELLIER, Coordonnateur général des instituts d'Etudes en Santé du CHU de La Réunion
- Mme Lisa PAYET, directrice adjointe aux ressources humaines et aux affaires médicales
- Mme Suzanne COSIALS, Directrice Déléguée du site Félix Guyon
- M. Jean-Michel BEAUMARCHAIS, Directeur des Achats et de la Logistique
- Mme Eliane CHIEZE, Directrice de la Qualité, Gestion des risques et Relations avec les Usagers
- Mme Marie-Christine TIZON, Directrice des Affaires Financières, contrôle de gestion et Gestion administrative des patients
- Mme Lise LECOMTE, Directrice des Ressources Humaines
- M. Gianni SERMONT, Directeur des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médicotechniques site Félix Guyon
- M. Paul MILON, Directeur des Systèmes d'Information et de l'Organisation
- M. Philippe CONY, Responsable de sécurité

Pour communication

- Monsieur le trésorier du CHU de La Réunion
- Membres du conseil de surveillance du CHU de La Réunion

Pour publication et affichage

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion (publication)
- Direction générale, direction de site nord et sud du CHU (affichage)